

Wicke France 10, Avenue de l'Erette - Zone Industrielle de l'Erette 44810 HERIC

Facture

FM2I
LA CROIX DE SALISSAUD
LA MADELAINE

Date: 23.05.2025
Client No: 107969
Facture: FC971978
Page: 1 / 2
- Veuillez indiquer à la corresp. -

46100 FAYCELLES

France

Votre numéro identifiant TVA: FR62 750 055 071
Votre N° EORI : 75005507100013

Responsable: ISABELLE
No. Tel: 0240579090
No. Fax:
eMail: isabelle.kerloeguen@wicke.com

Personne à contacter: Mme. Charlotte FRIC
Téléphone: 05-65-11-78-90
Télécopie:
eMail: fm2ifigeac@gmail.com
No. de fournisseur:

Pos.	N. d'article	Quantité	Prix unitaire HT	Montant de ligne HT
1	155168 ROUL PE L 4/200/50K-FSTF BH:235 GW:64 AL:60	54 PCE	33,05	1.784,70 EUR
Date de livraison 23.05.2025 N° de bon de livraison BL861973 Numéro de commande 777203				
Votre cde. du: 22.05.2025 Numéro: CDE MAIL DU 22/05/2025				
2	155180 ROUL PE B 4/200/50K BH:235 GW:62	54 PCE	29,40	1.587,60 EUR
Date de livraison 23.05.2025 N° de bon de livraison BL861973 Numéro de commande 777203				
Votre cde. du: 22.05.2025 Numéro: CDE MAIL DU 22/05/2025				
Montant HT				3.372,30 EUR
+ 20,00 % TVA				674,46 EUR
Montant TTC				4.046,76 EUR

Mode de livraison: DB SCHENKER PALETTE
Cond. de livraison: FRANCO
Cond. de paiement: Echéance: 30.06.2025 (Virement 30 jours fin mois civil)

Destinataire:

payé par virement
le 03107125

WICKE FRANCE S.A.S.

10, Avenue de l'Erette - Zone Industrielle de l'Erette

44810 HERIC

Tél: +33 (0) 2 40 57 90 90

WICKE FRANCE S.A.S. au capital de 580 160€

SIREN 390 222 776 RCS NANTES

Site Internet: www.wicke.com

SIRET 390 222 776 00010

APE 4669 B

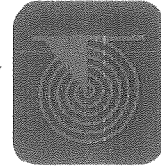
N°EORI: FR39022277600010

E-Mail: france@wicke.com

N°T.V.A. Intracommunautaire:

FR 75 390 222 776

E-Mail Comptabilité: facturation@wicke.com



Wicke France 10, Avenue de l'Erette - Zone Industrielle de l'Erette 44810 HERIC

Facture

Date: 23.05.2025
Client No: 107969
Facture: FC971978
Page: 2 / 2
- Veuillez indiquer à la corresp. -

FM2I
LA CROIX DE SALISSAUD
LA MADELAINE

46100 FAYCELLES

France

Votre numéro identifiant TVA: FR62 750 055 071
Votre N° EORI : 75005507100013

Pos.	N. d'article	Quantité	Prix unitaire HT	Montant de ligne HT
	FM2I LA CROIX DE SALISSAUD LA MADELAINE			
	46100 FAYCELLES			
	France			

1 wooden pallet
grossweight 349,000 kg / netweight 316,980 kg

Franco de port à partir de 650 € HT

Coordonnées bancaires pour le règlement des factures :

CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE
44949 NANTES CEDEX 9
IBAN : FR76 1470 6000 6432 1260 2100 060
BIC : AGRIFRPP847

Merci de prendre connaissance de nos conditions générales de vente et de livraison. Ces conditions sont également applicables aux des livraisons provenant de Wicke France S.A.S., Wicke Polska Sp. z o. o., WICKE Angleterre, WICKE BeNeLux, WICKE Chine, WICKE Allemagne et sont consultables sur notre site internet <http://www.wicke.com/fr/agb.htm>

Le fournisseur est propriétaire de la marchandise jusqu'au paiement complet des sommes dues. A défaut de paiement le fournisseur se réserve le droit d'exiger le retour des marchandises qui lui appartiennent.

Toute commande est soumise à l'acceptation des conditions générales de vente et de livraison définies par WICKE. Les restrictions ou demandes imposées par l'acheteur ne seront pas acceptées. Les numéros des pièces de rechange d'origine indiqués sont justes à des fins de comparaison.

Merci de prendre connaissance de nos conditions générales de vente et de livraison ci-jointes.
0,5% d'escompte accordé par mois en cas de règlement anticipé.

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités de 3 fois le taux d'intérêt légal à laquelle s'ajoute une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Art. L441-6).

WICKE FRANCE S.A.S.	10, Avenue de l'Erette - Zone Industrielle de l'Erette	44810 HERIC
Tél: +33 (0) 2 40 57 90 90	WICKE FRANCE S.A.S. au capital de 580 160€	SIREN 390 222 776 RCS NANTES
Site Internet: www.wicke.com	SIRET 390 222 776 00010	APE 4669 B
E-Mail: france@wicke.com	N°T.V.A. Intracommunautaire:	N°EORI: FR39022277600010
E-Mail Comptabilité: facturation@wicke.com	FR 75 390 222 776	

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

1 - GÉNÉRALITÉS

Toute commande comporte de plein droit acceptation des conditions générales suivantes, et le cas échéant, des conditions particulières précisées au moment de la commande, quelles que soient d'autre part les clauses pouvant figurer sur les documents de l'acheteur.

Toute commande doit être confirmée par écrit à notre société (lettre, fax, télex), y compris les offres faites par nos représentants.

Tout délai de paiement est subordonné à une analyse financière préalable.

Les conditions ci-dessus sont réputées acceptées dans leur ensemble par nos clients, et nous refusons toute clause contraire à laquelle nous n'aurions pas donné explicitement notre accord.

2 - OFFRES, PRIX ET FACTURATION

Nos prix s'entendent, départ nos magasins, assurance, emballage et transport non compris. Nos prix sont ceux en vigueur au jour de la commande. Ils sont basés sur nos coûts de revient, le cours des changes, les tarifs de transports, les droits de douane, les taxes fiscales, etc., en vigueur à la date de l'établissement de nos propositions ou de nos accusés de réception de commandes. Ils pourront être révisés suivant les valeurs qu'auront effectivement ces facteurs jusqu'à la date de livraison. Nous nous réservons la faculté d'apporter à nos produits toute amélioration technique sans préavis.

3 - LIVRAISONS, EXPÉDITIONS, DÉLAIS

Toutes nos marchandises, sauf stipulations contraires, voyagent toujours aux risques et périls du destinataire.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et sans engagement de notre part. En conséquence, le client supporte les risques des marchandises vendues dès leur sortie de nos magasins, le choix du transporteur étant fait pour le compte du client, même en cas d'expédition franco ou contre-remboursement.

Il appartient par conséquent au client de faire toutes réserves éventuelles auprès du transporteur dans les délais légaux.

Nous n'acceptons jamais de pénalités, ni de demandes, même motivées par un retard exceptionnel. Sont considérés comme cas de force majeure suspendant de plein droit les délais de livraison : incendie, grèves, défaillance du fournisseur, restriction ou interdiction d'importations... ainsi qu'en cas de survenance de toutes circonstances indépendantes de notre volonté et de celle de nos fournisseurs intervenues après la conclusion du contrat et empêchant l'exécution dans des conditions normales.

4 - RÉCLAMATIONS ET RETOURS

Toutes réclamations pour livraison incomplète, non conforme ou pour défaut apparent, doivent en outre nous être adressées par écrit, immédiatement après réception de la marchandise ou au plus tard dans les huit jours qui suivent. Les retours de marchandises ne sont acceptés qu'après accord préalable de notre société. Les marchandises retournées ne doivent avoir été ni démontées, ni installées, ni utilisées.

5 - GARANTIE

Les conditions de garantie sont celles stipulées par le constructeur. La garantie n'est pas applicable dans les cas de détérioration qui ne sont pas directement imputables à l'utilisation normale du produit (chocs, erreurs de manœuvre, modifications non effectuées ou autorisées par le vendeur ou le fabricant, défaut de surveillance, d'entretien ou de stockage, par exemple).

Les désignations, caractéristiques, équipements des marchandises indiqués sur nos propositions, doivent seuls être considérés comme valables. Tous autres renseignements donnés par catalogues, photographies, ou autres documents, ne sont fournis qu'à titre de simple information. Nos marchandises sont garanties contre tout vice de fabrication ou de matière. Cette garantie se limite au remplacement par nos soins des pièces reconnues défectueuses, sans autre prestation, ni indemnité.

6 - CONDITIONS DE PAIEMENT, PAIEMENT

Pour tout client ne possédant pas un compte ouvert, le paiement est dû comptant à la commande. Toute demande d'ouverture d'un compte doit être accompagnée des références bancaires et commerciales usuelles. Sauf conditions particulières, les paiements sont dus à 30 jours le 10.

Nos factures sont payables à NANTES. Nos traites ou acceptations de règlement ne font pas dérogation à ce lieu de paiement. Tout retard de paiement à une échéance quelconque entraînera, de plein droit et sans mise en demeure préalable, la suspension de l'exécution des commandes en cours, la déchéance du terme pour toutes commandes exécutées et non encore réglées, ainsi que le paiement d'un intérêt de retard au taux de base bancaire alors en vigueur majoré de 3 points, toutes taxes en sus à la charge du client, par mois sur la totalité des sommes exigibles à compter du premier jour suivant l'échéance et jusqu'à complet paiement. Le non paiement pourra être sanctionné et entraîner l'application à titre de dommages-intérêts, d'une indemnité fixée forfaitairement à 12 % des sommes en souffrance.

7 - RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ

Le vendeur demeure propriétaire des produits livrés jusqu'à complet paiement du prix.

La réserve de propriété ci-dessus entraîne pour l'acheteur l'obligation :

- de ne pas céder les marchandises avant le paiement intégral du prix
- d'assurer les marchandises livrées contre les risques de détérioration, de destruction, de vol et de pertes qui serait à la charge de l'acquéreur dès l'instant de la livraison
- l'acheteur est dans l'obligation de nous informer sans délai de toute tentative de saisie. Il s'engage en toutes circonstances à préserver notre droit de propriété.

Nous accordons aux revendeurs et fabricants, à titre révocable, le droit de revendre nos produits par la voie commerciale normale. Ce droit cessera de plein droit et sans formalités, en cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance quelconque.

A défaut de paiement, nous nous réservons le droit d'exiger le retour des marchandises qui nous appartiennent.

8 - CLAUSE RÉSOLUTOIRE

En cas d'inexécution par le client de l'une quelconque de ses obligations au titre des présentes et huit jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse, en tout ou partie pendant ce délai, la vente sera résolue de plein droit et sans formalités. Les acomptes et paiements partiels éventuellement versés par le client, étant acquis au vendeur à titre de premier dommage et intérêt et sans préjudice de tous autres.

Le seul fait de dépôt de bilan ou d'assignation en faillite fera jouer la clause résolutoire ci-dessus.

9 - JURIDICTION

Le Tribunal de Commerce de Nantes sera seul compétent, quels que soient le lieu de livraison, le mode de paiement accepté et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.